

Publié le 10 septembre 2020

## Hervé Dubost-Martin, nouveau Pdg de la Seml TEP (Tahiti)

Depuis le 19 juin 2020, Hervé Dubost-Martin occupe les fonctions de Président directeur général de la Seml TEP. Cette société d'économie mixte locale assure le transport de l'énergie électrique sur l'île de Tahiti depuis 35 ans !



Cette nomination survient à l'heure où de grands projets se dessinent pour la <u>Seml TEP</u>. A partir du 1er janvier 2022, elle sera effet **responsable de l'équilibre physique des systèmes électriques de Tahiti,** tout en poursuivant ses missions historiques de développement du réseau pour favoriser le développement des énergies renouvelables, et d'exploitant des réseaux de transport Hautes tensions de l'île (jusqu'à 90 000V).

## Un fin connaisseur du secteur de l'énergie

Cet élargissement de missions est encadré par le récent code de l'énergie de la Polynésie française. Le secteur de l'énergie n'est pas étranger au nouveau directeur, qui est de retour sur l'île de Tahiti, après avoir été huit ans à la tête de EDT, concessionnaire en charge de la production et de la distribution d'énergie sur Tahiti. Hervé Dubost-Martin avait été décoré de l'ordre de Tahiti Nui par Edouard Fritch (Président de la Polynésie) à son départ de Polynésie française en 2015. Il a ensuite passé quatre ans à la direction régionale d'Engie Cofely en région parisienne, qu'il a quitté en juin 2019 pour exercer depuis en tant que consultant indépendant.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



## L'objectif de 70 % d'énergie renouvelable en Polynésie française en 2030

Toujours très attaché à la Polynésie, le diplômé de HEC âgé aujourd'hui de 56 ans est un homme proche des équipes, qui **met à l'honneur l'humain et le social dans son management**. « Le premier boulot d'un manager, c'est d'aider chacun de ses collaborateurs », assure-t-il. Il s'inscrit dans la continuité des projets de la Seml dans une logique de renfort des équipes existantes, **afin d'aider Tahiti à atteindre l'objectif de 70 % d'énergie renouvelable en Polynésie française en 2030.** 

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2